

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Lyon Gare Perrache Cours de Verdun Rambaud, 69002 Lyon - FRANCE Point GPS Google Maps : 45 748854 4 825925
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	CHANAS SORTIE AUTOROUTE 30 Rue de Revollon, 38150 Chanas - FRANCE Point GPS Google Maps : 45 319940 4 809445

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte LYON - CHANAS
Temps de parcours (en heures et minutes)	00h45 min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire LYON CHANAS" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an 48 places par car * 2 trajets jour * 365 = 35 040 places maximales



Origine :

- Lyon Gare Perrache
Cours de Verdun Rambaud, 69002 Lyon - FRANCE

- Point GPS Google Maps : 45.748854,4.825925

Destination :

- CHANAS SORTIE AUTOROUTE
30 Rue de Revollon, 38150 Chanas – France
- Point GPS Google Maps : 45.319940, 4.809445

Temps de trajet : 0h45 min

Distance selon Google maps : 55 kms

ANNEXE 2 – Fiche horaire LYON - CHANAS : demande d'autorisation ARAFER du 09/04/2018

Jour de fonctionnement	LYON CHANAS
	Aller
	Horaire 1
Lundi	06:10
Mardi	06:10
Mercredi	06:10
Jeudi	06:10
Vendredi	06:10
Samedi	06:10
Dimanche	06:10

Jour de fonctionnement	CHANAS LYON
	RETOUR
	Horaire 1
Lundi	23:10
Mardi	23:10
Mercredi	23:10
Jeudi	23:10
Vendredi	23:10
Samedi	23:10
Dimanche	23:10